



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de l'Animation des Politiques Publiques
Interministérielles et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNE DE CHAILLEY

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2024-0035 du 12 février 2024, **une enquête de 36 jours**, préalable à la déclaration d'utilité publique concernant la révision des périmètres de protection du captage de la Source de Vaudevanne situé sur le territoire de la commune de Chailley et à la demande de prélèvement d'eau au titre du code de l'environnement, **est prescrite du lundi 25 mars 2024 à 14 h au lundi 29 avril 2024 à 17 h.**

La commune de Venizy est concernée par le périmètre de protection éloignée.

Sont désignés par le tribunal administratif de Dijon Mme Sylvie LAFORGE, secrétaire de mairie en retraite, en qualité de commissaire enquêtrice titulaire et M. Pierre ALEXANDRE, expert foncier et immobilier en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable par le public :

- en mairie de Chailley, commune concernée par les périmètres de protection et par la distribution de l'eau, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur le site internet des services de l'État (www.yonne.gouv.fr), à la rubrique Actions de l'État - Environnement - Déclaration d'utilité publique - Enquêtes publiques,
- sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture de l'Yonne (bureau de l'environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous en téléphonant au 03 86 72 78 17 ou au 03 86 72 79 89.

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations et propositions, **avant le lundi 29 avril 2024 à 17 h :**

- sur le registre ouvert en mairie de Chailley,
- par écrit à Mme la commissaire enquêtrice - Mairie de Chailley, siège de l'enquête 1 Place de la Mairie 89770
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dup-chailley@yonne.gouv.fr

(Les observations transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).

Mme La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public,

- **en mairie de Chailley**, les :

- **lundi 25 mars 2024 de 14 h à 17 h,**
- **vendredi 12 avril 2024 de 14 h 30 à 17 h30,**
- **lundi 29 avril 2024 de 14 h à 17 h.**

Est désigné en qualité de responsable du projet M. le Maire de Chailley – 1 Place de la Mairie (89770) - Tél : 03 86 56 22 35.

Dans un délai de trente jours après la fin de l'enquête, Mme la commissaire enquêtrice transmettra son rapport, ses conclusions motivées et le registre d'enquête à la préfecture de l'Yonne. Elle adressera simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal administratif de Dijon.

Au terme de la procédure, une déclaration d'utilité publique ou un refus pourra être adopté par arrêté préfectoral.

Le rapport et les conclusions motivées de Mme la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public, pendant le délai d'un an, en mairie de Chailley, à la préfecture de l'Yonne - Bureau de l'environnement, ainsi que sur le site internet des services de l'État.